

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ÉCOLE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 5 FEVRIER 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq février à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Sonia BRAU, Maire, en séance publique, filmée et diffusée au format numérique par le biais des canaux de communication en ligne de la ville, en direct, son visionnage restant possible après coup.

Présidence : Madame Sonia BRAU, Maire.

Présents : Mme Sonia BRAU, M. Yves JOURDAN, Mme Lydie DUCHON, M. Henri LANCELIN, Mme Marie-Laure CAILLON, M. Frédéric BUONO-BLONDEL, Mme Sophie MARVIN, M. Isidro DANTAS, Mme Isabelle GENEVELLE, M. Jérôme de NAZELLE, M. Claude COUTON, M. Joseph SAMAMA, M. Ahmed BELKACEM, Mme Olga KHALDI, M. Kamel HAMZA, Mme Anne BARRÉ, M. Freddy CLAIREMBAULT, Mme Jessica BULLIER, Mme Graziella LACROIX, M. Vladimir BOIRE, M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Arnelle AGNERAY, M. Christophe CAPRONI, M. Nicolas FARRÉ, M. Georges DEGROOTE, M. Olivier GALLANT.

Absents excusés : Mme Brigitte AUBONNET pouvoir à M. Jérôme de NAZELLE, Mme Christine GOSSELIN pouvoir à Mme Isabelle GENEVELLE, Mme Fanny ACHART VICTOR pouvoir à Mme Anne BARRÉ, Mme Marie LITWINOWICZ pouvoir à Mme Lydie DULONGPONT, M. Maurice IMBARD pouvoir à M. Mehdi BELKACEM, M. Stéphane PERUCH pouvoir à Mme Sonia BRAU.

Secrétaire : M. Vladimir BOIRE

Nombre de Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 27
Nombre de votants : 33

Réf : 2025/02/5.- OBJET : Actualisation des tarifs municipaux – services techniques

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2015/03-2/7 du 25 mars 2015 relative à la tarification d'un manège ambulant,

Vu la délibération n° 2023/07/6 du 5 juillet 2023 relative à l'actualisation de la tarification des services municipaux,

Vu la délibération n° 2024/04/12 du 3 avril 2024 portant actualisation des tarifs des services techniques,

Considérant qu'il est proposé d'actualiser les tarifs des services municipaux dont l'application revient aux services techniques,

Accusé de réception en préfecture
078-217805456-20250205-2025-02-5bis-DE
Date de réception préfecture : 11/02/2025

Après avoir entendu son rapporteur et délibéré,

DELIBERE

Article 1^{er} : Adopte avec 26 voix pour et 7 abstentions (M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Marie LITWINOWICZ, Mme Armelle AGNERAY, M. Christophe CAPRONI, M. Nicolas FARRÉ, M. Maurice IMBARD) l'actualisation des tarifs des services municipaux suivants :

1 – Occupation du domaine public ou privé communal :

1-1) Installations temporaires pour travaux :

Type d'occupation	Unité	Tarif
Echafaudage tout type	m ² par semaine (toute semaine commencée est due)	6,04 €
Palissade en frontière du domaine public au-delà de 0,30 mètre à compter de la limite séparative	ml par semaine (toute semaine commencée est due)	6,04 €
Palissade en frontière du domaine public au-delà de 0,30 mètres à compter de la limite séparative - tarifs particuliers	ml par semaine	5,93 €
Benne en dehors des palissades pour les entreprises	par jour	24,35 €
Benne forfait pour particuliers	48 heures	30,28 €
Occupation du domaine public dans le cadre d'un chantier de maximum 12 mois	m ² /mois	29,67 €
Occupation du domaine public dans le cadre d'un chantier au-delà du 12 ^{ème} mois	m ² /mois	23,63 €
Installation technique sur le domaine public	Année	1 287,75 €
Câble électrique d'alimentation de chantier et canalisations diverses privées en installation temporaire	ml/mois forfait minimum 20 ml	2,40 €
Support d'installation temporaire pour poteau (tout mois commencé est dû)	Par unité/mois	6,14 €
Armoire de comptage pour raccordement d'installation de chantier (tout mois commencé est dû)	Unité/mois	60,87 €
Neutralisation ponctuelle d'une voie de circulation (grue, livraison)	par jour	183,94 €
Neutralisation ponctuelle de 2 voies de circulation	par jour	367,87 €
Occupation du domaine public pour livraisons de chantier :		
Mise en place de panneaux d'interdiction de stationnement (neutralisation de 2 places de stationnement)	1/2 journée	18,41 €
Mise en place de panneaux d'interdiction de stationnement (en épi 4 emplacements dans la largeur)	1/2 journée	24,45 €
Emplacement supplémentaire	1/2 journée	9,00 €

1-2) Installations pour activités commerciales :

Type d'occupation	Unité	
Terrasses ouvertes	m ² /mois	4,05 €
Terrasses fermées, kiosques	m ² /mois	8,12 €
Commerces ambulants alimentaires (pizzas, food trucks) - hors fluide (10h -17h ou 17h30-23h30)	Par tranche horaire/véhicule	18,31 €
Forfait électrique (Food-truck, pizzas) - (10h -17h ou 17h30-23h30)	Par tranche horaire/véhicule	6,14 €
Stationnement ponctuel de véhicule (vente outillage, bus de jeux, vente ponctuelle alimentaire)	Par jour	60,87 €
Expositions et stationnement	m ² /an	48,90 €
Installation stop Park sur Domaine Public	Par dispositif et par an	120,41 €
Etalage barnum	m ² /jour	3,17 €
Petits cirques jusqu'à 199 places inclus (fluides compris)	Par jour	61,38 €
Cirques moyens compris entre 200 et 999 places inclus (fluides compris)	Par jour	184,14 €
Grands cirques supérieurs à 1 000 places (fluides compris)	Par jour	609,71 €
Manège seul < 35 m ² (hors fluides)	Par semaine	85,32 €
Manège seul > 35 m ² (hors fluides)	Par semaine	121,53 €
Occupation du domaine public par les forains manège < 10 m ²	Par jour	28,44 €
Forfait électrique en mono phase	Par jour	24,35 €
Forfait électrique en tri-phasé	Par jour	29,35 €

1-3) Installations forains (fête foraine)

Occupation du domaine public par les forains, manège entre 10 et 35 m ²	Par jour	55,14 €
Forfait électrique en mono phase	Par jour	36,52 €
Occupation du domaine public par les forains, manège > 35 m ²	Par jour	122,04 €
Forfait électrique en mono phase	Par jour	146,60 €

078 217805456 20250205-2025-02-5bis-DE
Date de réception préfecture : 11/02/2025

Forfait électrique en tri-phasé	Par jour	151,60 €
Forfait eau (si pas de compteur)	Par jour	12,07 €

1-4) Déménagement /emménagement :

Type d'occupation	Unité	
Mise en place de panneaux d'interdiction de stationnement (neutralisation de 2 places de stationnement)	Par jour	36,62 €
Mise en place de panneaux d'interdiction de stationnement (en épi 4 emplacements dans la largeur)	Par jour	48,89 €
Emplacement supplémentaire	Par jour	18,52 €
Ouverture et fermeture des bornes, portiques barrières...	Par jour entre 8h et 17h	16,06 €

1-5) Autres occupations et tarifs divers :

Type d'occupation	Unité	
Vide maison 2 places de stationnement	Par jour	50,00 €
Banques (distributeurs automatiques de billets)	m ² /an	152,43 €
Tournage de films (excepté projet scolaire ou étudiant)	Par jour	609,40 €
Location de fourreaux communaux	ml/an	3,07 €
Tarifs spéciaux pour les associations saint-cyriennes pour stationnement divers (bus)	Par jour	Gratuit
Occupation du domaine public pour livraisons, stockage ou autres	m ² /jour	0,82 €
Forfait pour occupation illégale	Par jour	284,39 €
Forfait pour occupation zone stationnement trottinettes louageurs	m ² /an	14,00 €

1-6) Tarif location matériel événementiel pour notamment la fête des voisins et les fêtes de quartier ...

Matériel	Période		Caution
	Par jour du lundi au vendredi	le Week-end	
Tables	5,42 €/unité	12,99 €/unité	66,00 €
Chaises	2,15 €/unité	5,22 €/unité	23,00 €
Barbecue	10,84 €/unité	25,98 €/unité	317,00 €
Tente 3x3m	108,23 €/unité	259,74 €/unité	317,00 €

Accusé de réception en préfecture
078-217805456-20250205-2025-02-5bis-DE
Date de réception préfecture : 11/02/2025

Sonorisation	108,23 €/unité	259,74 €/unité	317,00 €
Rallonges	10,84 €/unité	25,98 €/unité	32,00 €
Livraison aller et retour	86,96 € (forfait)	207,77 €(forfait)	
Livraison aller ou retour	54,22 € (forfait)	129,92 €(forfait)	

Article 2 : Précise que la nouvelle tarification prendra effet dès que la présente délibération sera devenue exécutoire après sa transmission en préfecture et sa publication en ligne sur le site internet de la commune.

Délibération rendue
exécutoire par transmission
en Préfecture le : 11 FEV. 2025
et par publication en ligne le : 11 FEV. 2025


Saint-Cyr-l'École,
le : 11 FEV. 2025

Sonia BRAU
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc

Pour extrait certifié conforme

Sonia BRAU
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc



Sonia BRAU




Sonia BRAU


Vladimir BOIRE
Secrétaire de séance

Signé électroniquement par :
Vladimir BOIRE





Le 10 février 2025

Accusé de réception en préfecture
078-217805456-20250205-2025-02-5bis-DE
Date de réception préfecture : 11/02/2025

Accusé de réception en préfecture
078-217805456-20250205-2025-02-5bis-DE
Date de réception préfecture : 11/02/2025